

ULTRA TRAVERSÉE DE BELLEDONNE

RÈGLEMENT COURSE

Édition 2026 : La SKYRACE du Rocher Blanc

L'inscription à la course implique l'acceptation de ce règlement et de toute nouvelle version ou modification.

L'ÉCHAPPÉE BELLE

ÉCHAPPÉE BELLE INTÉGRALE 152 KM & 11 390 M D+
TRAVERSÉE NORD 96 KM & 7 200 M D+
PARCOURS DES CRÊTES 63 KM & 4 770 M D+
MARATRAIL 42 KM & 2 790 M D+
SKYRACE DU ROCHER BLANC 21 KM & 2 000 M D+
LE DÉFI DE MAURIENNE 3 ÉTAPES EN DUO

DU 20 AU 23 AOÛT 2026

MILLET®

isère
LE DÉPARTEMENT

www.lechappeebelledonne.com



L'ÉCHAPPÉE BELLE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1.1 ACCEPTATION	2
1.2 ORGANISATEURS	3
1.3 DESCRIPTIF	3
2.1 TARIF	3
2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
2.3 INSCRIPTION	4
2.4 SEMI-AUTOSUFFISANCE	4
2.5 ANNULATION	4
2.6 CAPACITÉ D'ACCUEIL	5
3.1 MODIFICATION / ANNULATION DE LA COURSE	5
3.2 ASSURANCES	5
3.3 ACCUEIL DU PUBLIC	6
3.4 CLASSEMENT	6
3.5 DROIT À L'IMAGE	6
4.1 ÉQUIPEMENT	7
4.2 RÈGLES DE COURSE	7
4.3 DOSSARD	8
4.4 POSTE DE CONTRÔLE ET RAVITAILLEMENT	8
4.5 TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES	8
4.6 DISQUALIFICATION	8
4.7 ANTIDOPAGE	9
5.1 SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE	9
5.2 ABANDON ET RAPATRIEMENT	10

1. GENERAL

1.1 ACCEPTATION

Le règlement est valable pour tous les coureurs.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet de la course ainsi que sur place le jour de la compétition.

Il pourra également être soumis à des modifications, la dernière version actualisée du règlement sera toujours disponible sur le site internet de la course.

Des poubelles de tri sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper et ne pas jeter vos détritrus. Couper un sentier provoque une érosion dommageable du site et pourra justifier une disqualification.

En s'inscrivant à l'événement, les athlètes acceptent de partager leurs données avec la Fédération Internationale de Skyrunning pour les calculs du classement.

1.2 ORGANISATEURS

L'association Échappée Belle organise L'Échappée belle avec le soutien de l'Espace Belledonne, des communes, des communautés de communes et des départements de l'Isère et de la Savoie.

1.3 DESCRIPTIF

La Skyrace du Rocher Blanc est une épreuve de course à pied en montagne empruntant les sentiers, pistes et itinéraires du massif de Belledonne.

Cette course est rendue difficile par son profil mais surtout par la haute technicité de ses sentiers.

Le parcours sera balisé par un système de fléchage par jalonettes à fanions et bande réfléchissante sur les zones de nuit complété par de la rubalise. Néanmoins un balisage n'étant pas infaillible, le road-book est fortement recommandé pour vous guider.

Parcours: 21 km et 2000m d+ (à partir de la catégorie espoir, 20 ans)

Départ: Vendredi 21 août 2026 à 9H30

Lieu: Fond de France 38580 Le Haut Bréda

Temps maximum: 7h

2. INSCRIPTION

2.1 TARIF

Inscription à la Skyrace du Rocher Blanc : 43 euros

Comprenant :

- Un dossard avec système de chronométrage
- Un repas d'arrivée
- Une boisson offerte
- Une collation avant le départ
- Une assurance pour la journée de course
- Un lot finisher
- Une équipe de secouriste en montagne
- Les ravitaillements de courses
- Des photos de courses gratuites

2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable:

D'être pleinement conscient de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela.

D'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Les courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, ayant 20 ans l'année de la course (catégories espoir à master 9), licenciée ou non. Les classements se feront selon les anciennes classifications FFA.

Master 8 : 75 à 79 ans

Master 7 : 70 à 74 ans

Master 6 : 65 à 69 ans

Master 5 : 60 à 64 ans

Master 4 : 55 à 59 ans

Master 3 : 50 ans à 54 ans

Master 2 : de 45 à 49 ans

Master 1 : de 40 à 44 ans

Master 0 : de 35 à 39 ans

Sénior : de 22 à 34 ans

Espoir : de 20 à 21 ans

2.3 INSCRIPTION

Les inscriptions se font directement sur la plateforme d'inscription.

Des questions pour mesurer votre expérience de montagne vous seront posées.

Ensuite, l'organisation validera vos réponses et il sera temps de finaliser votre inscription pour participer.

Le but est de mesurer votre aptitude sur ce type d'épreuve, par votre expérience montagne, votre capacité à évoluer sur ce terrain, et enfin s'assurer de votre forme physique.

2.4 SEMI-AUTOSUFFISANCE

Les coureurs sont en semi-autosuffisance. Vous ne devez pas compter uniquement sur les ravitaillements !

Belledonne possède de nombreuses sources, torrents, lacs potables. Pour les sujets sensibles à cette eau des montagnes, soyez raisonnables, ou prévoyez des pastilles de purification.

2.5 ANNULATION

Les demandes d'annulation devront être adressées par mail à l'adresse suivante : contact.belledonne@gmail.com accompagnées d'un justificatif.

Causes d'annulation possibles :

- accident, maladie empêchant la participation (certificat médical nécessaire),
- décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré,
- pour toute autre raison, merci de nous adresser un mail

Montant des remboursements :

- jusqu'au 30 juin 23h59, remboursement de 100%, moins 10% de frais de dossier
- entre le 1er juillet et le 22 juillet 23h59, remboursement de 50%
- à partir du 23 juillet, plus de remboursement possible.

En cas d'annulation par l'organisation : Quelle qu'en soit la raison, un éventuel remboursement sera calculé à hauteur des frais déjà engagés à la date de l'annulation par l'association, ceci afin d'assurer sa pérennité jusqu'à l'édition suivante.

En cas de modifications de tracé/parcours/heure ou jour de départ, aucun remboursement ne sera proposé.

Nous rappelons que tout événement outdoor peut être soumis à de nombreux aléas contraignant une modification des parcours originaux, voire à son annulation pour la sécurité des participants, de ses bénévoles et plus généralement de l'ensemble des personnes engagées.

2.6 CAPACITÉ D'ACCUEIL

200 participants pour cette troisième édition.

Un certain nombre de « wild cards » sont à la discrétion de l'organisation.

3. INFORMATIONS COURSE

3.1 MODIFICATION / ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'annulation par l'organisation : Quelle qu'en soit la raison, un éventuel remboursement sera calculé à hauteur des frais déjà engagés à la date de l'annulation par l'association, ceci afin d'assurer sa pérennité jusqu'à l'édition suivante.

En cas de modifications de tracé/parcours/heure ou jour de départ, aucun remboursement ne sera proposé.

Nous rappelons que tout événement outdoor peut être soumis à de nombreux aléas contraignant une modification des parcours originaux, voire à son annulation pour la sécurité des participants, de ses bénévoles et plus généralement de l'ensemble des personnes engagées.

3.2 ASSURANCES

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile auprès de Generali pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance individuelle accident :

La participation à L'Échappée Belle en tant que coureur ou pacer (cas de l'intégral), est subordonnée à la souscription, par chaque participant, d'une assurance individuelle accident en cours de validité couvrant la participation à une épreuve de trail / ultra-trail en montagne et plus précisément *les dommages corporels auxquels les participants peuvent se trouver exposés à l'occasion de l'événement, en l'absence de tiers responsable.*

Cette assurance doit couvrir a minima :

- les frais de recherche et de secours en montagne ;
- les frais de secours et d'évacuation, y compris hélicoptage si nécessaire ;
- les frais de soins consécutifs à un accident ;
- les conséquences d'un accident corporel survenu pendant l'épreuve.

Cette assurance est distincte de l'assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. *L'organisateur invite en outre chaque participant à souscrire, s'il l'estime nécessaire, des garanties complémentaires, afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas d'accident.*

Pour rappel, une assurance individuelle accident inclut généralement la prise en charge des frais médicaux, une indemnisation en cas d'invalidité ou de décès, ou encore la prise en charge des frais de recherche, de secours et de rapatriement. Il est rappelé par ailleurs que l'indemnisation au titre d'une « individuelle-accident » est définie sur une base forfaitaire, de sorte que les garanties souscrites ne couvrent pas nécessairement l'intégralité du préjudice subi.

Le participant demeure entièrement libre du choix de son assureur. Il lui appartient de vérifier que le contrat souscrit couvre bien la pratique de la course à pied en compétition, en milieu montagnard, ainsi que les éventuelles limites d'activité, d'altitude, de territoire ou de durée. (Certains parcours flirtent avec les 3000 mètres d'altitude)

L'organisateur pourra demander à tout participant, à tout moment avant le départ et au plus tard lors du retrait du dossard, la présentation d'un justificatif d'assurance en cours de validité. En l'absence de justificatif, ou si les garanties apparaissent manifestement insuffisantes au regard des exigences du présent règlement, l'organisateur pourra refuser la remise du dossard ou le départ. Pour les envois de dossard par la poste, le justificatif pourra être demandé également par voie électronique après l'envoi du dossard. En l'absence de justificatif conforme, le dossard pourra être invalidé.

La non-présentation d'un justificatif conforme ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

À titre purement informatif, l'organisateur pourra mettre à disposition des participants des liens sur la page inscription du site web de la course vers plusieurs solutions d'assurance susceptibles de répondre à ces exigences. Ces indications sont communiquées sans recommandation, sans exclusivité et sans que cela ne dispense chaque participant de vérifier personnellement l'adéquation des garanties à sa situation.

L'organisateur invite ainsi chaque participant à vérifier auprès de sa compagnie d'assurance (et/ou, s'il est licencié, auprès de la compagnie d'assurance de la Fédération auprès de laquelle il détient cette licence) s'il bénéficie d'une couverture adaptée susceptible d'être actionnée en cas d'accident corporel se produisant au cours de l'événement.

DÉCHARGE

Chaque coureur déclare :

1. s'engager à avoir avec soi la totalité du matériel obligatoire pendant toute la durée de la course et décharger l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident ou malaise lié à l'absence du matériel obligatoire prévu ;
2. avoir pris connaissance de la liste du matériel obligatoire présente dans le règlement ;
3. accepter les contrôles du matériel obligatoire qui pourront être effectués à n'importe quel moment de la course et être pleinement conscient que l'absence d'un seul élément du matériel obligatoire prévu pour la course peut entraîner une disqualification et déclare accepter le jugement sans appel des membres de l'organisation chargés du contrôle ;
4. décharger l'organisation Echappée belle, le directeur de compétition et le responsable du parcours, de toute responsabilité concernant les dommages aux biens ou aux personnes, y compris les accidents corporels et/ou la mort ;
5. assumer toute la responsabilité concernant les dommages qu'il pourrait provoquer à des tiers ou aux biens appartenant à des tiers.

3.3 ACCUEIL DU PUBLIC

Nous incitons le public à se rendre sur les zones d'accueil du public pour encourager les coureurs, rendez-vous sur le site internet pour plus d'informations.

L'accès au sommet de la course nécessite une capacité à évoluer en terrain de montagne, et avoir une bonne capacité physique.

3.4 CLASSEMENT

Aucune prime en argent n'est distribuée.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général, ainsi que le premier homme et la première femme de chaque catégorie reçoivent un lot.

Tous les résultats seront en ligne sur www.lechappeebelledonne.com

3.5 DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. « lechappeebelledonne » est une marque légalement déposée. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

Aucune vente de photo de l'événement de L'Échappée Belle ne pourra être faite sans l'accord du directeur de course.

3.6 DOUCHES ET WC

Il est possible de prendre une douche et d'utiliser les WC :

- Au centre Cévéo à Fond de France (Lieu de départ)

L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs. Les WC des refuges sont inaccessibles sauf accord favorable du responsable du ravitaillement.

4. CONSIGNES DE COURSE

4.1 ÉQUIPEMENT

Vous devez être en possession du matériel obligatoire tout au long de la course. Des contrôles inopinés par les bénévoles ou les commissaires de courses pourront avoir lieu à n'importe quel moment de la course. Certains dossards seront tirés au sort pour être contrôlés lors de l'accès au sas de départ.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

OBLIGATOIRE

- **Un RÉCIPIENT pour boire car il n'y aura pas de gobelet plastique sur les ravitos.**
- **Un sifflet**
- **Une couverture de survie entière (non découpée)**
- **Une réserve alimentaire de survie composée de 2 barres énergétiques minimum**
- **Un ou plusieurs contenants de liquide de 1,0 L minimum au total**
- **Téléphone portable chargé**
- **Casque d'alpinisme**

Conseillé:

Suivant les conditions du moment, qui peut être rude en montagne, surtout sur des secteurs exposés comme le col de l'amiante et le Rocher blanc, quelques éléments sont fortement conseillés et peuvent devenir obligatoire sur demande de l'organisation.

- Veste imperméable type goretex
- Buff ou bonnet
- Gants
- Manches longues

4.2 RÈGLES DE COURSE

Chronométrage: Le départ sera donné en ligne et simultanément à tous les coureurs. Aucun placement sur la ligne de départ n'est prévu.

Respect du parcours: Il est obligatoire de respecter le tracé du parcours, notamment pour des raisons de sécurité.

Tout raccourci ou non respect du tracé sera pénalisé de **60 min** supplémentaires sur le temps d'arrivée.

Aucune **assistance** n'est autorisée sur l'intégralité du parcours.

Aucun déchet (biodégradable ou non) ne doit être jeté sur le parcours.

Le **matériel obligatoire** doit être porté par tous les coureurs.

4.3 DOSSARD

Les lieux et horaires de retrait de dossards sont à consulter sur le site web de la course rubrique « épreuves ».

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur. Il est équipé d'une puce permettant d'être scanné en différents points de la course.

Le dossard doit être visible en totalité et en permanence.

Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard sera également le laissez-passer pour les ravitos, la zone de restauration pour votre repas coureur et votre bière d'arrivée.

4.4 POSTE DE CONTRÔLE ET RAVITAILLEMENT

Tous les concurrents doivent obligatoirement passer à tous les points de contrôle électronique et aux différents ravitaillements (voir road-book pour positionnement précis).

Le tableau de marche de la course identifiera la liste précise des points de ravitaillement, eau, postes de secours et sera disponible sur le road-book. En cas de changement de dernière minute vous serez informés lors du briefing de départ.

4.5 TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- **7 heures**

Barrière horaire :

- 11H20 à la Cantine

4.6 DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas de non-respect, selon les règles suivantes :

Une disqualification automatique s'applique dans les cas suivant :

- Non présentation ou refus du passage dans le sas de départ pour activer la puce électronique
- Non-respect du règlement et de la charte
- Coupe de sentier
- Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent et ou un membre de son entourage
- Non-respect des personnes (organisation ou coureur)
- Non-respect des interdictions liées à la zone de traversée NATURA 2000 et RÉSERVE NATURELLE DE LUITEL
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Triche (utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)
- Absence de la puce électronique
- Absence de passage à un point de contrôle
- Absence du matériel obligatoire (contrôle inopiné)
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste
- Refus d'un contrôle anti-dopage
- Départ d'un point de contrôle au-delà de l'heure limite
- Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le jury de course
- Assistance en dehors des points de ravitaillements

4.7 ANTIDOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

5. SÉCURITÉ

5.1 SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Réseau téléphonique :

- Le réseau GSM ne fonctionne pas partout. Néanmoins vous devez vous munir d'un téléphone portable chargé et allumé pendant la course.

Liaison radio :

- L'organisation s'engage à déployer un système de relais radio provisoire permettant à l'équipe de secours et des bénévoles de communiquer rapidement. Cependant nous ne pouvons garantir la couverture à 100%. Une entreprise professionnelle dédiée est sollicitée pour ces aspects liés à la communication radio sur le massif.

Système de secours :

- L'organisation prévoit un système complet de prise en charge de votre sécurité. Néanmoins aucun système n'est à 100% valable. Nous avons prévu pour votre sécurité :
 - o Des unités de secours mobiles sur des postes nécessitant une attention particulière
 - o Des unités de secours fixes sur des postes avancés sur le parcours permettant le rapatriement.
 - o Un hélicoptère dédié à l'acheminement des secours et l'évacuation des blessés légers
 - o Un PC course au Pleynet / Les 7 Laux
 - o Un système de chronométrage par code-barres avec 3 points de contrôle

Procédure de secours :

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé ou témoin d'un accident de faire appel aux secours. Pour cela il dispose de plusieurs moyens :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course (le N° sera communiqué sur le road-book et le dossard)
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes sur avis médical et les médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de fatigue ne vous permettant plus de continuer :

Nous vous demandons de signaler votre présence au PC course par tout moyen possible à votre disposition. Vous ne devez en aucun cas vous éloigner du sentier sans en avoir averti le PC course. Toute personne n'étant plus sur le sentier officiel de la course n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur. En cas de force majeure, si vous devez vous abriter, même à quelques mètres du sentier officiel, il vous est demandé d'avertir le PC et de matérialiser votre présence sur le sentier par tout moyen possible afin que les serre-files puissent vous rejoindre.

Cheminement en cas de brouillard :

Les commissaires de courses (bénévoles en poste) peuvent vous contraindre à évoluer par petit groupe si votre état de fatigue l'impose ou pour toute autre raison (météo, brouillard etc..). Ainsi il peut vous être demandé d'attendre un concurrent afin de rester en groupe.

Patous et troupeaux:

Les alpages de Belledonne sont en partie fréquentés par des troupeaux de moutons gardés par des patous. Des consignes ont été données aux bergers afin d'éloigner les troupeaux de l'itinéraire emprunté le week-end de la course. Néanmoins, si vous êtes amené à croiser un patou, les recommandations sont simples :

- arrêtez de courir
- restez debout, donnez-lui le temps de vous identifier
- ne pas tenter de l'effrayer ni de l'éloigner avec vos bâtons
- continuer à avancer sur le chemin calmement
- appelez le PC course ou signalez sa présence au premier bénévole croisé.

Vous trouverez sur le site web des consignes particulières concernant le comportement à avoir face à un troupeau. Soyez respectueux du travail des bergers, ralentissez pour ne pas effrayer les animaux et pour votre sécurité.

5.2 ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

En cas d'abandon, et de rencontre avec le serre-file, celui-ci invalide le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.